



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact@cdg35.fr

Délibération n° 23-105 Conseil d'Administration du 30/11/2023

Autorisation d'engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Principal 2024

Service Ressources « finances »

• Membres en exercice :	35
• Quorum :	18
• Membres présents :	14
• Pouvoirs :	9
• Suffrages exprimés :	23
• Votes POUR :	23
• Votes CONTRE :	0
• Abstentions :	0

Chantal PÉTARD-VOISIN, Présidente, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que, afin de ne pas trop retarder certains investissements, le Centre de Gestion souhaiterait réaliser des dépenses d'investissement courantes dès le mois de janvier conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet, sur autorisation de l'organe délibérant et en l'absence d'adoption du budget, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, les dépenses réelles d'investissement du budget primitif 2023 s'élèvent au total à 1 378 532,06€, non compris le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées ».

Sur la base de ce montant, cette autorisation aurait pour objet, pour l'exercice 2024 :

Imputations budgétaires	BP 2023	Autorisations 2024
BUDGET PRINCIPAL		
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles		
203 - Frais d'études, de recherche et de développement	9 000,00 €	2 250,00 €
2051 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés	196 386,54 €	49 096,64 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		
2131 - Bâtiments publics	170 000,00 €	42 500,00 €
2154 - Matériel médical	54 500,00 €	13 625,00 €
2158 - Autres	50 797,00 €	12 699,25 €
216 - Collections et œuvres d'art	- €	- €
2182 - Matériel de transport	80 000,00 €	20 000,00 €
2183 - Matériel de bureau et informatique	543 885,58 €	135 971,40 €
2184 - Mobilier	262 962,94 €	65 740,74 €
2188 - Autres	1 000,00 €	250,00 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours		
2313 - Constructions	10 000,00 €	2 500,00 €
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	1 378 532,06 €	344 633,02 €



Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par vote à main levée :

AUTORISENT

- l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2024 selon le tableau ci-dessus.

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20231204-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 04-12-2023

Publication le : 04-12-2023



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN